



Les associations peuvent conclure des CDD pour remplacer plusieurs salariés

Actualité législative publié le 22/10/2020, vu 1281 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Il est possible, à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2020, de conclure un contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou contrat de travail temporaire pour assurer le remplacement de plusieurs salariés.

Pris pour l'application de l'article 53 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, un décret est venu définir les secteurs d'activité pour lesquels il est possible, à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2020, de conclure un contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou contrat de travail temporaire pour assurer le remplacement de plusieurs salariés.

Cela concerne les associations qui relèvent de conventions collectives entrant dans l'un des secteurs suivants :

- sanitaire, social et médico-social ;
- économie sociale et solidaire au sens des dispositions de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, pour les activités relevant de la radiodiffusion, de l'animation, du tourisme social et familial, du sport, des foyers et services de jeunes travailleurs, de l'aide, de l'accompagnement, des soins et services à domicile et des acteurs du lien social et familial ;
- et services à la personne.

Source : associationmodemploi.fr

Pour plus d'infos : [En quoi consiste un Contrat à Durée Déterminée \(CDD\) ?](#)

Voir aussi notre guide : [Rompre un CDD 2019-2020](#)

Articles sur le même sujet :

- [Poser une question juridique à un avocat](#)
- [Guide pratique de l'association](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)
- [Rompre un CDD](#)
- [Sanctionner un salarié](#)
- [Licencier un salarié pour faute](#)
- [Saisir le Conseil de Prud'hommes](#)

- En quoi consiste un Contrat à Durée Déterminée (CDD) ?
- Comment choisir entre CDD et CDI ?
- CDD successifs : légal ou pas ?
- Renouvellement d'un CDD : peut-on s'y opposer ?
- Comment faire requalifier un CDD en CDI ?
- Indemnité de précarité en CDD : dans quels cas ?
- Peut-on transformer un CDI en CDD ?
- Quelles sont les contraintes posées par un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ?
- Rupture anticipée d'un CDD : conditions et procédure
- Rupture d'un CDD : un préavis est-il obligatoire ?
- Comment rompre un CDD pour un CDI ?
- Rupture anticipée du CDD d'un commun accord : procédure
- Rupture anticipée du CDD pour faute du salarié : procédure
- Rupture anticipée du CDD pour faute de l'employeur : procédure
- Démission d'un CDD : possible ou pas ?